



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 18 avril 2025

### Objet : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES DE L'ANNÉE 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patrick PEYRONNARD, 1<sup>er</sup> adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 11 avril 2025

#### PRESENTS :

Mmes Isabelle DUMAS, Sylvaine FOURNIER, Didier GERARDO, Françoise LANNOY, Barbara LUCATELLI, Claire QUINETTE-MOURAT, Caroline RENOUF, Doris RITZENTHALER, Annie TANI  
MM. Patrick AYACHE, Pierre-Jean CRESPEAU, Gilbert CROZES, Adelin JAVET, Philippe LENAIN, Patrick PEYRONNARD.

Présents : 15

Représentés : 10

Absents : 4

Votants : 25

#### ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes Annie FRAGOLA (pouvoir à Annie TANI), Sophie GRANGEAT (pouvoir à Gilbert CROZES), Françoise LEJEUNE (pouvoir à Adelin JAVET), Djamila NDAGIJE (pouvoir à Isabelle DUMAS).

MM. Pierre BONAZZI (pouvoir à Patrick AYACHE), Marc LIZERE (pouvoir à Barbara LUCATELLI), Philippe LORIMIER (pouvoir à Didier GERARDO), Serge POMMELET (pouvoir à Patrick PEYRONNARD), David RESVE (pouvoir à Claire QUINETTE-MOURAT), Eric ROETS (pouvoir à Françoise LANNOY).

#### ABSENTS :

Mme Marine MONDET.

MM. Bernard FORT, Stéphane GIRET, Patrice KAUFFMANN.

Barbara LUCATELLI a été élue secrétaire de séance.

**Vu** l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** le bilan annexé retraçant le détail des acquisitions et cessions réalisées sur l'exercice budgétaire 2024,

Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme, du foncier et des risques indique que le montant des acquisitions, frais compris, s'élève à 462 803,24 €.

Le détail des acquisitions immobilières en 2024 est le suivant :

- Un ensemble immobilier situé 4 rue du Brocey, composé d'une maison ancienne, d'une cour, d'une grange et d'un jardin d'agrément, le tout sur une superficie de 855 m<sup>2</sup>, pour 450 000 € ;
- 2 parcelles de terrain le long de la rue Saint Sulpice, d'une superficie de 32 et 7 m<sup>2</sup>, acquises à l'euro symbolique ;
- Une parcelle de terrain située rue du Brocey, d'une superficie de 19 m<sup>2</sup>, acquise à l'euro symbolique ;
- Une parcelle de terrain située le long de la rue du Lac, d'une superficie de 69 m<sup>2</sup>, acquise à l'euro symbolique ;
- 7 parcelles de voirie situées impasse du Bois Cornu, d'une superficie totale de 449 m<sup>2</sup>, cédées à la commune à titre gratuit ;

Extrait de délibération n°23-2025 du Conseil municipal du 18 avril 2025,

- Constitution à titre gratuit d'une servitude de tréfond et de surface au profit de la commune pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales au sein du lotissement les Jardins de Giulia, rue de Belledonne ;
- Divers frais de notaires relatifs à des opérations menées les années précédentes.

Le détail des cessions immobilières en 2024 est le suivant :

- Des parcelles de terrain pour la réalisation d'un centre funéraire, données à bail à construction pour une durée de 50 ans (au titre du 4<sup>ème</sup> loyer annuel indexé de 2 163,55 € sur un loyer total de 90 000 € étalé sur 50 ans et en sus des 10 000 € de droit d'entrée versés en 2020).

Le bilan des acquisitions et cessions 2024 sera annexé au compte financier unique de la commune.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le bilan des cessions et acquisitions réalisées sur l'exercice budgétaire 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le **24 AVR. 2025**  
Philippe LORIMIER  
Maire de Crolles

La secrétaire de séance  
Barbara LUCATELLI

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ..... et de sa transmission en Préfecture le .....  
Pour le Maire, par délégation, la responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



## BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES DE L'ANNEE 2024

Annexe au projet de délibération n° 1.1 du conseil municipal du 18 avril 2025

Il est précisé que ce bilan fait état des opérations immobilières ayant fait l'objet d'un mouvement comptable en 2024, quelle que soit la date de la délibération du conseil municipal approuvant le projet et quelle que soit la date de l'acte de vente.

### ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2024

| Désignation du bien  | Références<br>Cadastrales | Objet de l'acquisition                             | Cédant                | Cessionnaire       | Montant   | Frais              |
|--|---------------------------|--|-----------------------|--------------------|-----------|--------------------|
| Un ensemble immobilier, situé 4 rue du Brocey, comprenant une maison ancienne, une cour, une grange et un jardin d'agrément, d'une superficie totale de 855 m <sup>2</sup> | AE287                     | Continuité du secteur et projet d'intérêt général  | Indivision ██████████ | Commune de Crolles | 450 000 € | 5 504,42 €         |
| Une parcelle de terrain d'une superficie de 32 m <sup>2</sup> , située le long de la rue Saint Sulpice   | AL350                     | Aménagement de la chaussée de la rue Saint Sulpice | Indivision ██████████ | Commune de Crolles | 1 €       | Non réglés en 2024 |
| Une parcelle de terrain d'une superficie de 7 m <sup>2</sup> , située le long de la rue Saint Sulpice  | AL351                     |  | ██████████            |                    | 1 €       |                    |
| Une parcelle de terrain d'une superficie de 19 m <sup>2</sup> , située rue du Brocey   | AB163                     | Régularisation de voirie                           | ██████████            | Commune de Crolles | 1 €       | 166,22 €           |
| Une parcelle de terrain d'une superficie de 69 m <sup>2</sup> , située rue du Lac  | AN262                     | Régularisation de voirie                           | ██████████            | Commune de Crolles | 1 €       | Non réglés en 2024 |
| Une emprise de voirie d'une superficie de 80 m <sup>2</sup> , située impasse du Bois Cornu   | AD40                      | Régularisation de voirie                           | ██████████            | Commune de Crolles | 0 €       | 156,00 €           |
| 2 emprises de voirie d'une superficie de 38 et 28 m <sup>2</sup> , située impasse du Bois Cornu  | AD30<br>AD31              | Régularisation de voirie                           | ██████████            | Commune de Crolles | 0 €       | 159,00 €           |
| Une emprise de voirie d'une superficie de 100 m <sup>2</sup> , située impasse du Bois Cornu  | AD245                     | Régularisation de voirie                           | ██████████            | Commune de Crolles | 0 €       | 159,00 €           |
| 2 emprises de voirie d'une superficie de 70 et 123 m <sup>2</sup> , située impasse du Bois Cornu   | AD32<br>AD257             | Régularisation de voirie                           | ██████████            | Commune de Crolles | 0 €       | 256,80 €           |

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 038-213801400-20250424-DELIB23\_2025-DE

S<sup>2</sup>LO

|   |                                  |  |   |                    |                     |            |
|---|----------------------------------|--|---|--------------------|---------------------|------------|
| Une emprise de voirie d'une superficie de 10 m <sup>2</sup> , située impasse du Bois Cornu  | AD255                            | Régularisation de voirie   |   | Commune Crolles    |                     |            |
| Servitude en tréfond et en surface sur les lots 1-2-3 et 4 du lotissement les Jardins de Giulia, rue de Belledonne  | AR561<br>AR562<br>AR563<br>AR564 | Constitution d'une servitude en tréfond et en surface pour canalisation eaux pluviales | Co-lotis du lotissement les Jardins de Giulia | Commune de Crolles | 0 €                 | 704,50 €   |
| 2 parcelles représentant une bande de terrain de 2 m à usage de voie piétons-cycles, situées entre l'impasse Françoise Dolto et la rue Flora Tristan, d'une superficie de 91 et 10 m <sup>2</sup> | AX360<br>AX361                   | Régularisation foncière  |   | Commune de Crolles | Acquisition en 2022 | 893,00 €   |
| Une parcelle de terrain située rue de Belledonne, d'une superficie de 133 m <sup>2</sup> environ  | AP167                            | Aménagement d'un point d'apport volontaire   | Conseil départemental                         | Commune de Crolles | Acquisition en 2022 | 198,00 €   |
| Une parcelle représentant une bande de terrain de 4 mètres le long du ruisseau de Crolles côté rue Paul Eluard, d'une superficie de 108 m <sup>2</sup>  | AP363                            | Aménagement d'un cheminement piétons-cycles le long du ruisseau de Crolles             |   | Commune de Crolles | Acquisition en 2022 | 424,80 €   |
| Echange d'une parcelle représentant une bande de terrain de 4 mètres contre une parcelle enherbée appartenant à la commune AP369 (38 m <sup>2</sup> ) ↔ AP367 (38 m <sup>2</sup> )                | AP369                            | Aménagement d'un cheminement piétons-cycles le long du ruisseau de Crolles             |   | Commune de Crolles | Acquisition en 2022 | 733,56 €   |
| 2 parcelles à usage de voirie, situées rue Saint Sulpice, pour une superficie de 148 m <sup>2</sup>   | AL162<br>AL163                   | Régularisation foncière  |   | Commune de Crolles | Acquisition en 2022 | 154,00 €   |
| Une parcelle représentant une bande de terrain de 4 mètres de large le long du ruisseau de Crolles côté rue Paul Eluard, d'une superficie de 65 m <sup>2</sup>                                    | AP365                            | Aménagement d'un cheminement piétons-cycles le long du ruisseau de Crolles             |   | Commune de Crolles | Acquisition en 2023 | 258,00 €   |
| Echange de terrains à usage de jardin d'agrément situés au 28 et 42 rue du Brocey, 57 m <sup>2</sup> cédés par la commune contre 138 m <sup>2</sup> acquis.                                       | AE387<br>AE385                   | Obtention d'une parcelle traversante   |   |                    | Echange en 2023     | 1 542,27 € |
| Emprise de voirie située rue de la Cotinière, d'une superficie de 30 m <sup>2</sup>   | AH81                             | Régularisation de voirie   |   | Commune de Crolles | Acquisition en 2023 | 154,83 €   |
| Parcelle de 13 m <sup>2</sup> anciennement à usage de local poubelles, située chemin du Meunier   | AY121                            | Requalification du site du Moulin des Ayes   |   | Commune de Crolles | Acquisition en 2023 | 224,00 €   |
| Plusieurs parcelles de terrain boisé situées lieu-dit « Les Batoux », d'une superficie totale de 12 110 m <sup>2</sup>  | E 167<br>E 168<br>E 188          | Protection des espaces naturels  |   | Commune de Crolles | Acquisition en 2020 | 966,84 €   |

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 038-213801400-20250424-DELIB23\_2025-DE



### ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES 2024

| Désignation du bien   | Références<br>Cadastrales | Objet de la cession          | Cédant                        | Cessionnaire   | Montant  | Frais |
|---|---------------------------|------------------------------|-------------------------------|--|--|-------|
| Des parcelles de terrain situées lieu-dit « Pré Blanc », d'une superficie totale de 4 072 m <sup>2</sup> , données à bail à construction pour une durée de 50 ans | AX514<br>AX516<br>AX518   | Réalisation centre funéraire | Bailleur : commune de Crolles | Preneur : société Pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise | 4 <sup>ème</sup> loyer annuel (révisé) : 2 163,55 €<br>(sur un loyer total de 90 000 € étalé sur 52 ans) | /     |